



COMMUNE DE DONNELOYE  
CONSEIL GENERAL

4EME EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL GENERAL DU 18 JUIN 2019

La séance est conduite par le Président Monsieur Gilbert Gavillet.

Le Conseil Général de Donneloye, sur proposition de la Municipalité, entendu le rapport de la commission des Finances et Gestion considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour décide :

**d'accepter le préavis municipal no 04/2019**

- 1. Adoption de l'arrêté d'imposition pour l'année 2020 tel que présenté, fixant notamment le taux communal à 73% de l'impôt cantonal de base.**

Le Président

Gilbert Gavillet



la secrétaire

Murielle Jaquier